



Campagne d'emplois 2021

Composante d'affectation : UFR DSEP

Désignation de l'emploi :

Nature de l'emploi : **Maître de Conférences**

Numéro de l'emploi : **0789**

Section(s) CNU : **01**

Composante d'affectation (localisation) : **UFR Droit Sciences économique et politique**

Laboratoire d'accueil : **CREDIMI**

Date de nomination demandée : **1^{er} septembre 2021**

Profil de publication : **Droit international de l'arbitrage**

Profil en Anglais / « Job Profil » (300 caractères maximum) : **international trade law, arbitration law**

Enseignement :

Objectifs pédagogiques et besoins d'encadrement :

Le recrutement permettra de répondre à des besoins spécifiques du master JAI adossé au laboratoire mais également à ceux de l'UFR DSEP.

La personne devra assurer des enseignements à l'UFR à Dijon et au Creusot dans les matières suivantes :

- Droit commercial
- Droit des transports
- Droit des obligations
- Droit européen des affaires

Contacts enseignements UFR :

Christelle COUTANT-LAPALUS

Présidente de la section de droit privé

christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr

Le CREDIMI a été à l'origine de la création de deux Masters, l'un anciennement recherche (Droit des affaires internes et internationales) et l'autre anciennement professionnel (Juriste d'affaires internationales), qui ont fusionné à la rentrée 2020 pour offrir une meilleure offre de formation, plus complète et plus diversifiée. Un séminaire très important en droit international des sociétés est à assurer dans ce master.

Contacts enseignements master 2 JAI :

Sébastien MANCIAUX

Directeur du master 2 Juriste d'affaires internationales

sebastien.manciaux@u-bourgogne.fr

Recherche :

Le CREDIMI a été créé en 1967 à la Faculté de Droit de Dijon. Il regroupe des internistes mais surtout des internationalistes de droit privé et de droit public autour de thèmes de recherche axés sur les aspects juridiques des relations économiques internationales.

En raison des départs successifs de collègues, le CREDIMI a un important besoin d'un maître de conférences spécialisé en droit international de l'arbitrage pour continuer ses travaux sur le développement du droit transnational du commerce international qui ont pour objet la compréhension de la manière dont ce droit se construit, les modalités de son élaboration et l'identification de ses auteurs. Le CREDIMI a ainsi élaboré la théorie de la *lex mercatoria* en tant que schéma explicatif de la construction du droit du commerce international, qui enrichit la réflexion sur les sources du droit (qui n'est pas seulement d'origine étatique).

L'arbitrage, dans ses diverses dimensions (arbitrage commercial international, arbitrage interne, arbitrage d'investissement mais aussi arbitrage des litiges sportifs), est un thème de recherche central et traditionnel du CREDIMI. De nombreux travaux ont été réalisés sur ce thème depuis 1967 et continuent de l'être aujourd'hui dans un axe 4 de recherche plus large intitulé « Justice, modes de règlement des différends, contentieux des marchés » qui permet d'élargir la réflexion à l'ensemble des modes alternatifs de règlement des différends auxquels recourent depuis une dizaine d'années les opérateurs du commerce international.

L'arbitrage, comme mode de résolution des conflits, apparaît plus largement comme une recherche structurante au niveau du Pôle thématique DGEP de l'UBFC. A ce titre, le candidat pourra développer des collaborations avec d'autres laboratoires membres de ce pôle, tel que le CRESE, dont les recherches en économie du droit s'intéressent également à cette question, ainsi qu'avec le CRJFC qui travaille également sur les modes alternatifs de règlement des litiges et notamment au plan international.

Contacts recherche :

Clotilde JOURDAIN-FORTIER
Professeure, directrice du CREDIMI
clotilde.fortier@u-bourgogne.fr

MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

La campagne de recrutement est entièrement dématérialisée.
Enregistrement des candidatures et dépôt des pièces du dossier dans le domaine applicatif **GALAXIE** :

du 25 février 2021 (10h*) au 30 mars 2021 (16h*)

Les pièces à fournir pour la candidature à un poste d'enseignant-chercheur (professeur des universités et maître de conférences) sont recensées dans les arrêtés du 13 février 2015 modifiés (**MCF** et **PR**).

Toutes les informations relatives à la campagne de recrutement 2021 à l'université de Bourgogne, à l'enregistrement de la candidature et au dépôt des pièces constitutives du dossier sont consultables sur le **site de l'université de Bourgogne**.

*Heure de Paris